

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Arrêté du 2 mai 2016 portant nomination des membres du comité de déontologie du Conseil général de l'environnement et du développement durable

NOR : DEVV1610517A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le décret n° 2015-1229 modifié du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015, et notamment son article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité de déontologie du Conseil général de l'environnement et du développement durable est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Jean-Luc Lebuy, conseiller maître à la Cour des comptes.

Membres

M. Guy Fradin, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

M. Jean-Yves Mérindol, professeur des universités.

Article 2

Le président et les membres du comité de déontologie sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 3

Le comité de déontologie se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 2 mai 2016.

SÉGOLÈNE ROYAL